

CREATION D'UNE ASSOCIATION CIVILE
« LES OUBLIÉ(E)S DE LA MÉMOIRE »
sur Marseille et sa région

Avant d'être homosexuel(le)s, nous sommes des citoyen(ne)s. Nous sommes des hommes et des femmes qui se reconnaissent dans la République, par ses valeurs de liberté, de justice et de générosité humaine. Nous sommes partis intégrante de la Nation, car nous sommes réunis par une histoire commune et ayant une identité de sentiments, d'aspirations qui se traduisent par une culture nationale.

Et par respect à tous nos ancien(e)s qui se sont sacrifié(e)s pour notre liberté et la paix de notre pays, nous nous devons à se Devoir de Mémoire.

La Déportation est un élément constitutif de la mémoire et de la conscience homosexuelle.

Selon l'United States Holocaust Memorial de Washington de 100 000 à 150 000 homosexuel(le)s ont été arrêtés entre 1933 et 1944, au titre du paragraphe 175 du code pénal allemand. Les deux tiers ont péri dans l'univers carcéral et concentrationnaire nazi avant la Victoire des Alliés. Pour la France, on notera, un relevé de 210 noms de personnes d'Alsace et de Moselle qui ont été déportés au motif : d'homosexualité.

Il est légitime que nous nous posions cette question : Faut-il considérer comme digne de mémoire et de respect la déportation des uns et comme ignominieuse la déportation des autres ?

La seule réponse à avoir est : l'œuvre de mémoire doit être collective, ouverte et indivisible. C'est pourquoi nous demandons la reconnaissance de nos « Oublié(e) » et que la Vérité historique soit enfin pleinement connue.

La France reconnaît la déportation des homosexuel(le)s depuis seulement 2001 par la déclaration publique de Lionel Jospin, Premier Ministre : « Il est important que notre pays reconnaisse pleinement les persécutions perpétrées durant l'Occupation contre certaines minorités – les réfugiés espagnols, les Tziganes ou les homosexuels. Nul ne doit rester à l'écart de cette entreprise de mémoire. »

En 2002, le Président de la République, Jacques Chirac, a déclaré durant la campagne présidentielle : « Le devoir de mémoire n'ignore pas les souffrances que les homosexuels ont endurées. »

Et pourtant, en venant à la Cérémonie du Souvenir de la Déportation, les homosexuel(le)s viennent encore pour montrer qu'ils ont toujours l'impression que le silence sur la déportation des homosexuel(le)s demeure et que cela constitue à imposer l'indifférence.

Pour les autorités et le monde des Anciens Combattants, cette démarche s'apparente à une provocation en une tribune politique et que nous nous servons de cette cérémonie pour nous faire remarquer, notamment avec cette volonté de vouloir déposer une gerbe personnalisée pour les déportés homosexuel(e)s.

Il existe un protocole national, immuable et officiel. Nous devons l'accepter.

Une observation faite dans le Protocole des cérémonies officielles : Il n'y a qu'une gerbe déposée qui rassemble l'ensemble de tous les déporté(e)s victimes de la barbarie nazie. Aucune gerbe individuelle par une amicale ou une association de déporté(e)s n'est déposée. Comme pour toutes les cérémonies officielles (8 mai, 18 juin, Libération, 11 novembre) une seule gerbe est déposée pour l'ensemble des combattants et victimes de guerre.

Cette année pour la venue annoncée de Pierre SEEL - déporté français homosexuel, le seul à avoir rompu le silence par son témoignage en 1982 - la Mairie de Marseille, par courtoisie et déférence envers lui, nous recevra et acceptera qu'il y ait un dépôt d'une gerbe au monument de la Déportation.

Les associations patriotiques civiles ou militaires organisent en dehors des cérémonies officielles, des cérémonies ponctuelles et privées d'hommage et de souvenir, avec des autorités officielles invitées. Une gerbe est déposée à un monument aux morts, une stèle ou à une plaque commémorative.

A nous d'en faire autant en créant une date, une cérémonie avec une stèle et/ ou une plaque commémorative, qui symbolisera notre Souvenir et affirmera une reconnaissance totale.

Cette reconnaissance pourra se faire, en montrant notre attachement à la patrie, en étant présent à toutes les cérémonies officielles dans une tenue de circonstance et avec la présence du Drapeau de l'association et de son porte-drapeau qui représenteront:

l'association « LES OUBLIE(E)S DE LA MEMOIRE ».

Il n'est pas de cérémonie commémorative sans drapeaux.

Il est le symbole de la Patrie, témoin de l'Histoire, il représente à lui seul deux entités, deux appartenances, l' Association et la Nation.

La présence du Drapeau de notre association dans une cérémonie marquera le témoignage visible de Reconnaissance et de Mémoire à tous nos Ancien(ne)s qui sont tombé(e)s et oublié(e)s pour nous, et de la valeur que porte la communauté homosexuelle à notre République.

Pour l'Association « **Les Oublié(e)s de la Mémoire** »

Les fondateur(trice)s

Annick LEPINE

Jean-Marc ASTOR

Philippe COUILLET

François ABARDONADO

Maxence AULAS...

« LES OUBLIÉ(E)S DE LA MÉMOIRE »

Association civile pour le Devoir et la Mémoire, sur Marseille et sa région

Les buts de l'association sont :

- Rassembler des personnes physiques et morales qui reconnaissent que la Déportation des homosexuel(le)s est un élément constitutif de la Mémoire commune de notre Nation ;
- Créer une date, une cérémonie et une stèle et/ou une plaque commémorative sur la Ville de Marseille et sa région, qui symbolisera le Souvenir de nos « Oublié(e)s » ; les Déporté(e)s, les Résistant(e)s et les Combattant(e)s homosexuel(le)s, d'hier et d'aujourd'hui, qui affirmera une reconnaissance totale de la population ;
- Créer un drapeau aux couleurs nationales, aux armes de l'association, qui marquera le témoignage visible de Reconnaissance et de Mémoire à tou(te)s nos Ancien(ne)s qui sont tombé(e)s et les oubli(e)s pour nous, ainsi que de la valeur que porte la communauté homosexuelle à notre République
- De s'associer au Devoir de Mémoire durant les cérémonies organisées par les pouvoirs publics, par la présence du Drapeau de l'association et celle de ses membres et sympathisant(e)s
- De perpétuer aux yeux des citoyen(ne)s et particulièrement de la jeunesse, le Devoir de Mémoire, et de rappeler ce qui a été, de dire la vérité, toute la vérité sur notre histoire ;
- De lutter contre toute forme d'intolérance et d'homophobie qui existe encore aujourd'hui en France et dans le Monde, dont nos " Oubli é(e)s " en furent les victimes par le passé
- D'assurer en toutes circonstances l'entraide entre les membres adhérent(e)s.